



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 février 2024
à 19h00

Date de la convocation : 9 février 2024

Nombre des membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	20

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. NOBLE, Mme ROYO, M. RENAULT, Mme AUSTRUY, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, M. BRUNET, Mme BONNIEL,

Bons de pouvoir : M. OZIEMBLOWSKI à M. CHERICI, M. RADAKOVITCH à Mme SENANTE et M. LEBRE à M. BERTRAND,

Etaient absents excusés : M. BOMO, Mme SANTACROCE,

Etaient absents : Mme REICHLIN, M. GUERN, Mme MONDEJAR, M. BOIRON, M. ALLANCHE,

Secrétaire de séance : Madame Elena SENANTE,

N°12_DEL_2024 OBJET : Délibération portant sur l'autorisation de travaux dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage de l'école maternelle et demandes de subventions dans le cadre de la DSIL – dotation de soutien à l'investissement local

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation et modernisation de l'éclairage de l'école maternelle qui s'inscrit, dans le prolongement des travaux programmés sur les années 2021 (isolation des combles) et 2022 (remplacement des menuiseries). Il s'agit de rénover et moderniser l'éclairage de l'ensemble du bâtiment (salles de cours, salles communes, cantine, couloirs, ...) en l'équipant de LED.

Ces travaux visent à poursuivre l'investissement déjà engagé sur l'ensemble des bâtiments municipaux en faveur des économies d'énergie.

Le montant de l'investissement est de 6 102.24 € HT, soit 7 322.69 € TTC.

La Commune de Jouques propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 80% soit un montant de 4 881.79 € HT.

Opération de rénovation de l'éclairage de l'école maternelle :
Coût des travaux : 6 102.24 € HT

- DSIL (80%) :	4 881.79 €
- Auto-financement (20%) :	1 220.45 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention DSIL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,



VALIDE le projet tel que présenté,
AUTORISE l'engagement des travaux ci-avant présentés,
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les devis correspondants,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services compétents de l'Etat l'octroi d'une aide de 20% du coût HT des travaux,
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 15 février 2024
Suivent les signatures

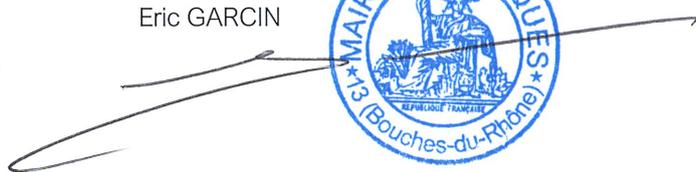
Le Secrétaire de Séance

Elena SENANTE



Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **22/02/2024**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300486-20240215-12_DEL_2024